

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/54

***Validation de l'entreprise pour les travaux concernant le renouvellement du réseau
AEP Noroy-les-Jussey**

Monsieur le Maire rappelle que, par obligation de l'ARS et pour raison sanitaire (présence de CVM dans l'eau potable,) nous sommes dans l'obligation de changer tout le réseau d'eau potable de la commune de NOROY les JUSSEY.

Monsieur le Maire rappelle également que, dans le cadre du renouvellement réseau AEP Noroy les Jussey, la commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale Ingénierie70 afin de nous accompagner durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, cinq entreprises ont répondu. L'ouverture de plis a eu lieu le 24 juillet 2019, l'analyse des différentes offres a été réalisée par INGENIERIE 70. La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 06 septembre 2019 pour valider le choix de l'entreprise BONGARZONE, située à POINSON-LES-FAYL, comme l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation et du dossier technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ✓ **APPROUVE** le choix de l'entreprise BONGARZONE comme attributaire du marché pour un montant de 398 000,00 € HT soit 477 600,00 € TTC.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le marché conclu avec l'entreprise BONGARZONE ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

**NOMBRE DE
MEMBRES**

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

**Afférents : 19
En exercice : 19
Ont pris part : 19**

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

**Date de la convocation
29 AOUT 2019
Date d'affichage
11 SEPTEMBRE 2019**

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/55

***Convention avec le SMIPEP**

Suite à une sécheresse très prononcée, la commune de JUSSEY doit faire face depuis le début de l'été à une pénurie d'eau potable mise en distribution.

De nombreuses mesures ont été prises avec notre fermier VEOLIA :

- Ouverture de l'interconnexion avec le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Rochotte pour le quartier de la gare (80m³/jour)
- Mise en fonctionnement de la station du Bac, avec les autorisations de l'ARS pour utiliser cette ressource en eau (entre 70 et 80 m³/jour)

Malgré ces mesures, et du fait de la baisse significative des réserves en sous-sol à MONTIGNY LES CHERLIEU, l'eau manque toujours cruellement.

Différents quartiers des hauts de JUSSEY n'avaient plus d'eau au robinet semaine 35, nous devons donc opter pour de nouvelles mesures :

- dans l'urgence, approvisionnement en eau par camion en achetant de l'eau au SMIPEP au réservoir de VITREY SUR MANCE. Cette mesure se doit d'être très courte dans le temps car elle oblige à mobiliser des moyens humains importants et financiers également très importants puisque cela revient à la Commune, à acheter de l'eau à 15 euros le m³.
- Mise en place d'une conduite en polypropylène hors sol entre VITREY SUR MANCE et MONTIGNY LES CHERLIEU. Cette installation provisoire nous permettrait, en cas de besoin, d'acheter 100 m³ d'eau par jour au SMIPEP en attendant le raccordement définitif d'ici à 5 ans (cf délibération 2019/53).

Dans ce cas, il y a nécessité de signer une convention d'achat d'eau en gros avec le SMIPEP. Les conditions principales de cet accord stipulent que la commune de JUSSEY pourra acheter maximum 100m³ d'eau par jour à un prix comportant deux composantes :

- * une part fixe 150 euros HT pour chaque journée au cours de laquelle a lieu au moins une livraison.
- * une part proportionnelle au volume livré répartie entre l'exploitant et le syndicat de 2.6056€ HT par m³.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite avec le SMIPEP et la Compagnie de l'eau et de l'ozone et tous les documents y afférent.
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures correspondantes.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/56

*** Validation des devis de travaux pour l'interconnexion provisoire avec le SMIPEP**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de JUSSEY souffre régulièrement de pénurie d'eau et qu'il y a lieu de s'approvisionner en eau en dehors de nos captages habituels à MONTIGNY LES CHERLIEU.

Une convention avec le SMIPEP et la Compagnie de l'eau et de l'ozone, a été signée (cf délibération 2019/55). Une procédure est lancée afin de réaliser définitivement une connexion avec le SMIPEP (cf délibération 2019/53).

Dans ce cadre, des travaux sont nécessaires afin de réaliser une interconnexion provisoire avec le réseau du SMIPEP situé sur la Commune de VITREY SUR MANCE et afin d'alimenter en eau la station de MONTIGNY LES CHERLIEU à hauteur de 100m³ par jour.

Des devis nous sont parvenus :

- Société FRANS BONHOMME : 6 km de tuyau PE100 AEP D63 et différents éléments nécessaires au raccordement de la conduite pour un montant de **19 463.93 € HT soit 23 356.72€ TTC.**

- SCICAE EST : raccordement électrique neuf pour le surpresseur **1865.82€ HT soit 2238.98€ TTC.**

- VEOLIA : réalisation de l'alimentation et du raccordement **85 600€ HT soit 102 720€ TTC**

Montant total de l'installation : 106 929.75€ HT soit 128 315.70€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- VALIDE l'installation provisoire de l'interconnexion avec le SMIPEP.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et les factures correspondantes.
- Autorise Monsieur le Maire à demander toutes subventions exceptionnelles auprès des organismes compétents (Etat, Département, ...)

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/57

***Souscription d'un emprunt dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau AEP à Noroy-les-Jussey et de la connexion provisoire avec le SMIPEP**

Monsieur le Maire rappelle l'approbation de la convention de connexion provisoire avec le SMIPEP et les travaux à réaliser dans ce cadre (cf délibérations 2019/55 et 2019/56.) et les travaux de renouvellement du réseau AEP à NOROY-LES-JUSSEY (cf délibération 2019/54)

Pour financer ces différents travaux, il y a nécessité de contracter un prêt long terme et un prêt relais afin d'avancer la TVA et le remboursement FCTVA et les subventions.

Les emprunts se décomposent de la manière suivante :

-Travaux de renouvellement du réseau AEP NOROY LES JUSSEY emprunt long terme 350 000€

-PRET RELAIS 2 ANS 150 000 €

-Travaux pour la connexion provisoire avec le SMIPEP emprunt long terme 80 000€

Un appel d'offre a été lancé auprès des différentes banques. Deux organismes bancaires ont répondu à cet appel d'offre : la caisse d'épargne et le crédit agricole.

L'appel d'offre portait sur un prêt d'une durée de 25 ans à taux fixe par remboursement trimestriel, pour les emprunts long terme.

Offre Caisse d'épargne : capital 430 000 €, durée 25 ans, taux fixe 0.98 %, échéances trimestrielles de 4853.48 €.

Prêt relais sur 3 ans 150 000€ à 0.45%

Offre Crédit agricole : un prêt de 350 000€, durée 25 ans, taux fixe 0.97 %, échéances trimestrielles de 3945.73 €

Un prêt de 80 000€, durée 25 ans, taux fixe 0.97% échéances trimestrielles constantes de 901.88€

Prêt relais sur 2 ans 150 000€ à 0.41%.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de souscrire différents emprunts dans le cadre du financement des travaux du renouvellement du réseau AEP à Noroy-les-Jussey et des travaux concernant la connexion provisoire avec le SMIPEP.

- **RETIENT** l'offre du Crédit Agricole à savoir :

* un prêt de 350 000€, durée 25 ans, taux fixe 0.97 %, échéances trimestrielles de 3945.73 €

*un prêt capital de 80 000€, durée 25 ans, taux fixe 0.97% échéances trimestrielles constantes de 901.88€

*un prêt relais sur 2 ans 150 000€ à 0.41%.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de prêt qui interviendront et tous documents s'y affèrent.

- **DÉCIDE** que le règlement intérieur s'appliquera à compter du 1^{er} Septembre 2019

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

**Date de la convocation
29 AOUT 2019**

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/58

***Revalorisation du prix de la surtaxe de l'eau**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux importants ont été votés engendrant des investissements tout aussi importants.

Une augmentation de la surtaxe eau, revenant à la Commune, est donc nécessaire afin de financer ces travaux.

*Pour financer les travaux de renouvellement du réseau AEP de NOROY LES JUSSEY et notamment rembourser le prêt correspondant, l'augmentation de la surtaxe se décompose de la manière suivante :

- part variable 0.18€ HT par m3
- part fixe 3€ HT par an, par compteur

*Pour conduite de connexion provisoire avec le SMIPEP

- part variable 0.07€ HT par m3
- part fixe 2€ HT par an, par compteur.

Ce qui fixe donc dorénavant la surtaxe eau pour la commune à :

- part variable 1.15€ HT par m3
- part fixe 35€ HT par an, par compteur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve la revalorisation du prix de la surtaxe eau, revenant à la Commune.
- fixe, à compter de la prochaine facturation, la part variable à 1.15€ HT par m3 et la part fixe à 35€ HT par an par compteur.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/59

***Ouvertures de Crédit Budget Communal**

Dans le cadre des travaux d'intégration du SIED 70, il y a lieu d'effectuer une ouverture de crédits budgétaires sur le budget communal comme suit :

- 21534-041 : + 53 886 €

- 238-041 : + 26 943 €

- 13258-041 : + 26 943 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer l'ouverture de crédits budgétaires sur le budget communal comme indiqué ci-dessus

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/60

***Attribution d'une indemnité de conseil et de budget allouées au Receveur Municipal**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après délibération, le Conseil Municipal :

-décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Catherine LAIGNEL,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 50 euros, à savoir que cette indemnité a déjà été versée à Mme ROUSSELOT pour l'année 2019 et donc ne pourra être versée qu'à partir de 2020.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/61

*** Approbation du projet d'aménagement et de développement durables**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de notre plan local d'urbanisme, il y a lieu de créer un projet d'aménagement et de développement durables (PADD), projet mis en avant par la Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 et valorisé à nouveau dans la Loi ALUR du 24 mars 2014.

Ce projet est la capacité à mobiliser et à mettre en œuvre des moyens, des connaissances et des compétences fédérées pour atteindre un objectif spécifique, fruit d'un accord entre différents partenaires pour mener à bien ce projet.

Mme MATHEY était venue présenter et nourrir le débat autour de ce PADD le mardi 28 mai dernier.

De cette discussion, de nombreux objectifs ont été retenus dans le cadre de ce PADD :

- Protéger de l'urbanisation les parcelles à fortes valeurs écologiques.
- Valoriser le potentiel agricole communal.
- Ne pas développer l'urbanisation dans les zones soumises à des risques.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables et des nouvelles technologies.
- Anticiper une reprise démographique modérée à +5 habitants par an.
- Prévoir l'accueil de cette nouvelle population.
- Prévoir l'accueil de nouvelles entreprises.
- Requalifier les espaces pour les redynamiser.
- Préserver le cadre paysager général du territoire communal.
- Préserver le patrimoine et l'identité du village.
- Des besoins en équipements publics modérés.

Néanmoins, le souhait de modérer la consommation de l'espace et de lutter contre l'étalement urbain passera par la création d'objectifs chiffrés afin de contrôler l'aménagement du

Monsieur le Maire donne à nouveau la parole aux conseillers municipaux afin qu'ils puissent faire part de leurs dernières observations sur ce projet à approuver.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve les objectifs définis dans le PADD de la Commune.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre ce PADD aux services de l'Etat pour approbation et à poursuivre cette procédure jusqu'à sa finalité.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation
29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/62

*** Convention de mise à disposition des agents techniques au Syndicat Scolaire**

Monsieur le Maire rappelle que les bâtiments des deux écoles à JUSSEY ont été mis à la disposition du Syndicat Scolaire, dans le cadre de la prise de la compétence scolaire par ce dernier en 2017.

Néanmoins, lorsqu'il y a besoin d'effectuer des petits travaux (réparations diverses, remplacement du matériel, entretien de la cour...) ce sont les agents techniques de la Commune de JUSSEY qui interviennent pour des raisons pratiques.

Afin d'acter ce partenariat, il y a lieu d'établir une convention entre la Commune de JUSSEY et le Syndicat Scolaire du secteur de JUSSEY. Elle définira notamment un forfait d'heures effectuées par les agents techniques de la Commune au sein des deux bâtiments scolaires ; ce qui permettra à la Commune de JUSSEY de facturer cette mise à disposition des agents au Syndicat Scolaire.

Monsieur le Maire propose d'établir le forfait d'heures par an à 100 heures facturées à un montant déterminé en fonction du coût du taux horaire des agents et des matériels de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec le Syndicat Scolaire du secteur de Jussey des agents et des matériels de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes auprès du Syndicat Scolaire du Secteur de Jussey relatifs aux heures effectuées dans le cadre de cette convention de mise à disposition.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

NOMBRE DE
MEMBRES

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/63

*** Convention de mise à disposition de locaux de l'Ecole élémentaire au RASED.**

Monsieur le Maire informe que le personnel du RASED l'a sollicité pour la mise à disposition d'une salle à l'école élémentaire afin d'organiser des réunions d'échanges avec les parents d'élèves tout en créant un lieu d'accueil convivial pour ces réunions.

Ces réunions se dérouleront une fois par mois et concerneront dans un premier temps les parents d'élèves scolarisés dans les écoles de JUSSEY, puis seront également conviés les parents d'élèves scolarisés autour du secteur de JUSSEY.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle avec le RASED.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

**Date de la convocation
29 AOUT 2019**

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/64

***Revalorisation du prix de la location de la machine à peinture routière.**

Lorsque les communes environnantes ont besoin de réaliser de petits travaux de peinture routière (passage piéton, arrêt de bus...), elles font appel aux services techniques de la Commune de JUSSEY. Le Conseil Municipal avait décidé de mettre à disposition la machine à bandes routières et un agent communal pour ces demandes, le 30 juin 2015 (cf délibération 2015/69). Une convention a été signée avec la Communauté de Communes et ne concerne que les communes de la Communauté de Communes.

Afin d'actualiser les tarifs votés en 2015, Monsieur le Maire propose de revaloriser ces derniers.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de fixer le prix de la location de la machine à 60 euros de l'heure.
- décide (comme dans la précédente délibération) d'ajouter le coût de la peinture utilisée et du temps de travail de l'agent communal mis à disposition.
- décide que le déplacement soit facturé un euro par kilomètre parcouru par le camion des services techniques.
- décidé que cette nouvelle tarification s'appliquera à compter du 11 Septembre 2019.
- autorise Monsieur le Maire à émettre des titres de recettes auprès des communes où seront réalisés les travaux.

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**

DEPARTEMENT

COMMUNE DE JUSSEY

Haute-Saône

**NOMBRE DE
MEMBRES**

Séance du 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf

et le 10 SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^r Olivier RIETMANN, Maire.

Afférents : 19

En exercice : 19

Ont pris part : 19

Date de la convocation

29 AOUT 2019

Date d'affichage

11 SEPTEMBRE 2019

Présents : M. Olivier RIETMANN, M. Jean-Luc QUIVOGNE, M. BILLY Jean-Louis, Mme Yvette MADRON, Mme Audrey BAVARD, Mme Marjorie SALIN, M. Olivier SIMONIN, Mme Charlette PERRIN, M. Patrick PERRIN, M. Christophe MASSARDI, M. Ludovic LEVERT, M. Alexandre PIGHETTI, Mme Dominique DIDIER, Mme Agnès LALLEMAND, M. Alexandre ODRION, Mme Francine DE PAOLA

Absents :

Pouvoirs : Mme Virginie PAYEUR donne pouvoir à Mme Yvette MADRON, Mme Maria-Laura FIDON donne pouvoir à M. Olivier SIMONIN, M. Gérard PIMONT donne pouvoir à M. Jean-Louis BILLY

Secrétaire de séance : Mme Audrey BAVARD

DCM N°2019/65

*** Location du logement communal au 25 Rue de l'hôtel de Ville**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la candidature de Madame LORENZINI Coline pour louer le logement communal situé au 25 Rue de l'Hôtel de Ville.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un bail avec Madame LORENZINI Coline à compter du 1er Octobre 2019.
- **FIXE** le loyer mensuel à 350 €.
- **FIXE** le montant mensuel des charges à 100€
- **FIXE** la caution à un mois de loyer

Voté à l'unanimité

**Le Maire,
Olivier RIETMANN**